hic Notes/Notes techniques et bibliographiques

t
f this

nge
ow.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- ☐ Coloured pages/
  Pages de couleur
- ☐ Pages damaged/
  Pages endommagées
- ☐ Pages restored and/or laminated/
  Pages restaurées et/ou pelliculées
- ☑ Pages discoloured, stained or foxed/
  Pages décolorées, tachetées ou piquées
- ☐ Pages detached/
  Pages détachées
- ☑ Showthrough/
  Transparence
- ☐ Quality of print varies/
  Qualité inégale de l'impression
- ☐ Includes supplementary material/
  Comprend du matériel supplémentaire
- ☐ Only edition available/
  Seule édition disponible
- ☐ Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
  Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

ck)/
u noire)

stortion

ou de la

nay
ble, these

ajoutées
ns le texte,
ages n'ont

cked below/
indiqué ci-dessous.

22X 26X 30X

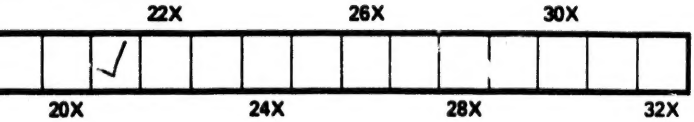

20X 24X 28X 32X

thanks

lity
ility

filmed
on
npres-
All
n the
s-
nted

ON-
"),

o be
t to
the

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole ⟶ signifie "A SUIVRE", le symbole ▽ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

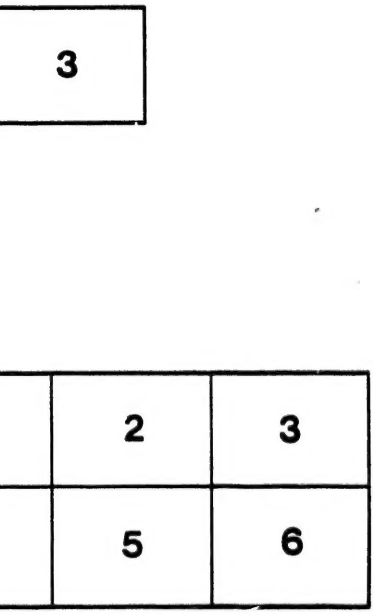

209 Colonisation

Colonisation

DANS LES

Vallées de la Gatineau et du Lièvre.

Bibliothèque du Séminaire de Québec
Le Séminaire de Québec
3, rue de l'Université
Québec 4, QUE.

Vaste Territoire comprenant :

Un Million et demi d'Acres de Bonnes Terres

Au prix de 30 cents l'Acre payable du
Lot de 100 Acres.

S.M.E. 1964 Séminaire

...ite,
...e du
...pais-
...ois le
...a tout
...ie. Et
...l'on le
...ches et la
...sol tous
...s sar-

Departement de la Colonisation

ET DES MINES

De la Province de Québec

BIBLIOTHEQUE S.M.E.Q.

Hon. A. TURGEON,
Commissaire.

S. DUFAULT,
Asst-Commissaire.

Imprimerie E. H. Tellier, 35, rue Saint-Jacques.

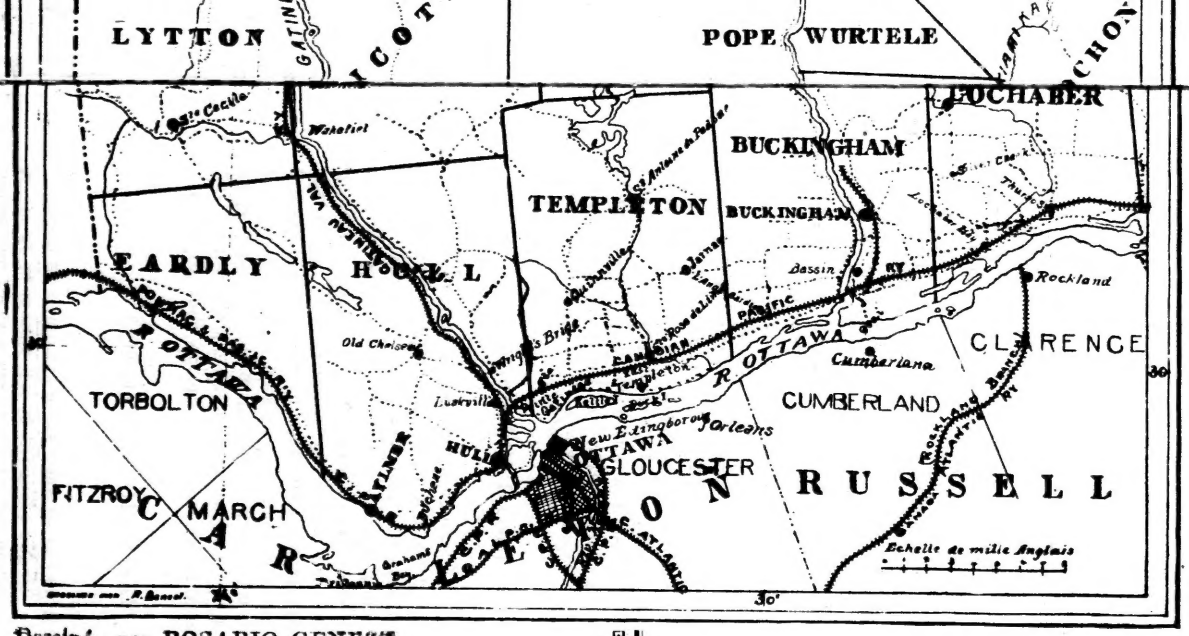

Dessinée par ROSARIO GENEST

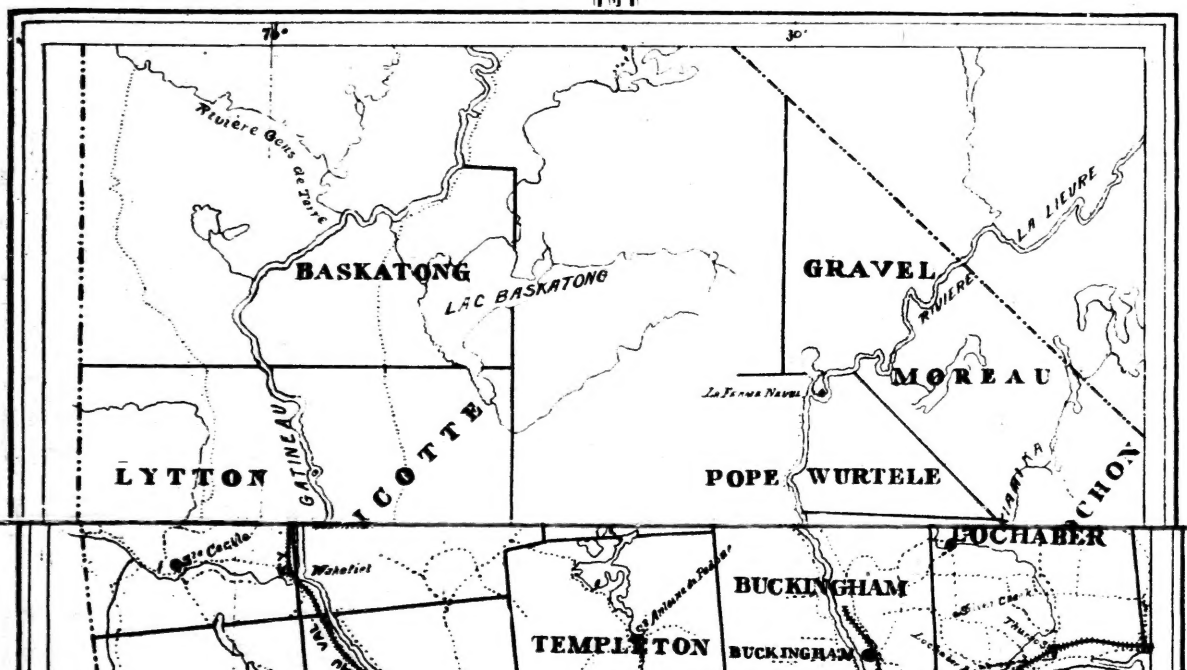
75°
30'
Rivière Quis de Brule
BASKATONG
LAC BASKATONG
GRAVEL
LA LIEVRE
RIVIERE
MOREAU
LA FERME NAVEL
LYTTON
GATINEAU
POPE
WURTELE
LOCHABER
Ste Cecile
Waterfall
BUCKINGHAM
TEMPLETON
BUCKINGHAM

Dessinée par ROSARIO GENEST

VALLEES DE LA GATIN

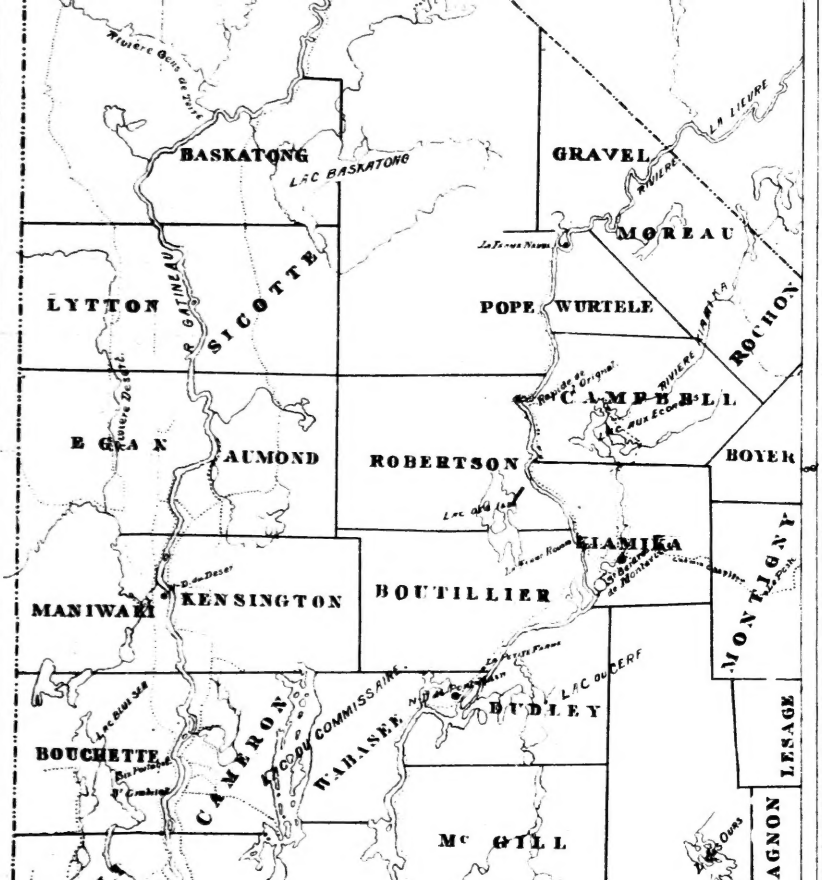

INEAU ET DU LIÈVRE.

BASKATONG
LAC BASKATONG
GRAVEL
LA LIEVRE
RIVIERE

AGENTS DES TERRES DE LA COURONNE.

Auxquels il faut s'adresser pour l'achat des lots dans les vallées de la Gatineau, du Lièvre et de la Rouge.

Qualité du sol, du bois et autres avantages dans chaque canton.

F. A. GENDRON, Hull, comté de Wright :—

Les communications avec cette agence sont par chemin de fer jusqu'à Hull, ou encore par bateau à vapeur et chemin de fer jusqu'à Ottawa. Nombre de cantons dans cette agence : ...—Prix des terres : 30 centins l'acre. Nombre d'acres de ...s disponibles : 66,466.

...OWMAN.—Un tiers propre à la culture. Sol léger, ro... et sablonneux. Sans pin de valeur. Cèdre, pruche, phosphates.

...HOLM.—Un dixième propre à la culture; sol léger; montagneux et rocheux. Bois franc mêlé. Miné... plusieurs espèces.

...Y.—Un vingtième propre à la culture; sol léger ; ...ontagneux et rocheux. Sans pin de valeur. Bois : ...er, érable, pruche, etc. Ce canton, sauf le rang 13, est presque entièrement établi.

MASHAM.—Les deux tiers propres à l'agriculture ; sol léger ; résidu inégal et rocheux. Epinette rouge, érable, merisier, pruche ; peu de pin.

PORTLAND-OUEST.—Ce canton est traversé par la rivière du Lièvre. A l'exception des lots des rangs 3 et 4, le reste est peu propre à la colonisation, à cause de la nature montagneuse du terrain. Peu de pin. Bois brûlé en différents endroits. Il y a de l'érable, du merisier, de la pruche, du bois blanc, etc. Mines de fer, de phosphate, de mica et de graphite.

TEMPLETON.—Ce canton est en grande partie colonisé et ne renferme plus qu'une certaine quantité de terres à bois de chauffage. Riches mines de mica et de phosphates exploitées actuellement par un certain nombre de compagnies.

WAKEFIELD.—Sol de différentes qualités. La moitié propre à la culture. Minéraux en grande quantité. Mines de mica ambré.

DR. ALEXANDER SYNECK, Gracefield, canton de Wright :—

Pour se rendre à cette agence, on prend le chemin de fer de la Gatineau à Hull. Nombre de cantons : 13. Prix des terres : 30 centins l'acre. L'étendue des terres à vendre dans cette agence est de 288,491 acres.

ALLEYN.—Propre à l'agriculture dans toute son étendue. Le sol est généralement une terre forte. Le bois franc domine : bois blanc, merisier, pruche, cèdre. Un peu de pin. Mines de mica.

CAWOOD.—Sol productif et rapportant de magnifiques récoltes, plus particulièrement du bon foin. Région bien arrosée par divers cours d'eau et lacs qui regorgent de poisson. Mines de mica.

CHURCH.—Sol en grande partie de terre jaune. Vers l'angle nord-ouest du canton, la terre est de qualité inférieure, mais elle est éminemment propre à la colonisation dans les autres parties. Différentes espèces de bois francs : pruche, merisier, bois blanc, cèdre. Un peu de pin.

DORION.—A l'exception de la partie sud-ouest des terres situées à l'ouest de la rivière Pikanock, tout le reste est très recommandable pour la colonisation. Le sol est bon et ce canton accessible en toute saison de l'année. Beaucoup de bois franc, pruche, merisier ; aussi pin, sapin et cèdre.

AYLWIN.—Sablonneux et argileux. Un quart environ propre à la culture. Bois ravagé plusieurs fois par le feu.

BIGELOW.—Sol léger, rocheux et sablonneux. Un tiers propre à l'agriculture. Peu de pin de valeur. Epinette, sapin, cèdre, pruche, etc. ; sur le 2ième rang le bois a été brulé. Phosphates.

BLAKE.—Les terres sont bien adaptées pour les fins de l'agriculture. Les rangs I et II offrent surtout de bons lots. Très peu de bois de commerce. De l'érable et du merisier dans les trois premiers rangs. Couvert de lacs et rivières poissonneux. Phosphates de chaux et autres minéraux.

HINCKS.—Sol inégal, rocheux et aride dans une assez grande mesure. La partie cultivable, estimée à 40 pour cent, est d'une grande fertilité et les récoltes y sont excellentes. Essences ligneuses : l'érable, le bouleau, le coudrier, le frêne et le pin. Truite, brochet et achigan dans les lacs.

LOW.—Les deux tiers propres à la culture. Rocheux et accidenté. Peu de bois de valeur.

NORTHFIELD.—Une bonne moitié propice aux fins agricoles. Sol léger et bien boisé. Indices de mines d'argent.

WELLS.—Généralement très accidenté mais propre à la culture depuis le lot 34 jusqu'à la ligne des cantons Wells et Villeneuve. Terre forte depuis le 6ième rang en allant vers l'ouest. Magnifiques érablières dans la partie nord du canton.

WRIGHT.—Sol léger. Inégal et rocheux. Un vingtième propre à la culture. Sans pin de valeur. Cèdre, pruche, érable, merisier, bois blanc.

R. M. GENDRON, Maniwaki, comté de Wright :—

On se rend à cette agence par le chemin de fer de la Gatineau jusqu'à Gracefield et de là par diligence jusqu'à Maniwaki. Nombre de cantons : 10. Prix des terres : 30 centins l'acre. Etendue de terres à vendre : 233,798 acres.

AUMOND.—Dans les rangs 6 et 7 le terrain est uni et formé d'une terre sablonneuse, recouverte de bois franc, hêtre, érable, merisier et pin. Très propre à la colonisation. Rocheux et montagneux en d'autres endroits. Les lacs renferment d'excellente truite.

BASKATONGE.—Terrain généralement plan et bonne terre. Il y a là d'excellentes récoltes de foin. Bois : bouleau, frêne, orme et cèdre, celui-ci atteignant une grande hauteur. Pin.

BOUCHETTE.—Aspect général : onduleux et montagneux, avec des vallées çà et là. Bonne qualité de terre sablonneuse et argileuse et en certains endroits, terrain supérieur et très fertile. Beaucoup de cèdre propre au commerce et de la pêche en abondance.

CAMERON.—Accidenté, surtout dans la moitié sud. Un tiers propre à la culture. Sol pauvre en plusieurs endroits, surtout dans la partie ouest. La forêt se compose de bois francs et de bois mous tels que pruche, pin, sapin, épinette. etc. Lacs poissonneux et bonnes places pour moulins.

DUDLEY.—Terre sablonneuse pouvant donner de bonnes récoltes et très propre à la culture. Le foin abonde sur les bords de la rivière du Lièvre. Dans la partie sud-ouest, ce canton est montueux, mais pas assez pour le rendre impropre à la culture. Pin de seconde qualité, érable, merisier, bois blanc, pruche, etc.

EGAN.—La terre, à peu d'exception près, est propre à l'agriculture et l'on rencontre peu de lots impropres à la colonisation. La section-est constitue la partie la plus fertile. Vers l'ouest, le terrain est de qualité inférieure. Bois franc et bois mou. Du pin en assez grande quantité.

KENSINGTON.—Sol en général d'une très bonne qualité, supérieur à l'extrémité sud du canton et dans le voisinage du lac Greeves. Accessible par plusieurs bons chemins et arrosé par de magnifiques lacs.

LYTTON.—Terre de très bonne qualité et plane. Quatre-vingt-quinze pour cent du terrain est arable et propre à la culture. Beaucoup de pin. Bois franc, cèdre, pruche, orme et épinette rouge.

SICOTTE.—A moitié propre à la culture. Inégal et rocheux. Beaucoup de pin. Fer, phosphate, etc.

WABASSEE.—Seule partie colonisable se trouve située sur les bords de la riviére du Lièvre et au lac des Camps. Un peu de pin de valeur à l'ouest du lac des Camps, au nord et à l'ouest du canton.

J. A. CAMERON, Thurso, comté de Labelle :—

Les voies de communications pour se rendre à cette agence sont le bateau à vapeur et le chemin de fer Canadien du Pacifique. Nombre de cantons : 9. Prix des terres : 30 centins l'acre.. Il y a ici 121,495 acres de terres à vendre.

BUCKINGHAM.—Peu propre à la culture. Bois francs. Plombagine, galène, phosphate de chaux et graphite.

DERBY.—Environ un quart propre à l'agriculture. Montagneux et rocheux. Bois mêlés. Beaucoup de phosphate de chaux.

LATHBURY.—La partie la plus propre à la colonisation se trouve entre la limite ouest et la ligne centrale, et à deux milles à l'est de la ligne centrale. Terre en grande partie sablonneuse et bien boisée. L'érable, le merisier, le hêtre et le bois blanc y abondent. Aussi, pin blanc d'excellente qualité.

LOCHABER ET GORE.—Généralement impropre à la culture. Un peu de pin. Plombagine et mica.

MULGRAVE.—Irrégulier et accidenté. Trente-trois pour cent favorable à la culture. Pin en quantité, surtout dans la partie est. Tous les lacs de ce canton abondent en truite.

MCGILL.—Sauf la partie nord des rangs 4 et 5 qui est montagneuse et rocheuse, tous les autres rangs renferment de bonne terre où l'on peut créer des établissements. Il n'y a pas de pin de valeur mais beaucoup de bon cèdre. Précieux gisements de phosphate de chaux.

PORTLAND-EST.—Nombre d'excellents plateaux propres à la colonisation. Montueux et rocheux en certaines parties. Bien boisé : pruche, merisier, érable, cèdre, sapin, épinette ; peu de pin. Phosphate de chaux.

RIPON.—Nature montagneuse et certaines vallées fertiles. Sol très propre à la culture. Les colons établis y obtiennent de belles récoltes de blé et des autres céréales. Bois mêlés ; l'érable et le bouleau noir dominent. Phosphate de chaux.

VILLENEUVE.—Environ un quart propre à la culture. Terrain accidenté. Essences forestières : érable, bouleau, hêtre et bois blanc sur les côteaux, du frêne et de l'orme dans les vallées. Les seuls cours d'eau flottables sont la rivière Blanche et le ruiseau Saint-Denis. Mica et phosphates.

HERCULE CHENE, Chéneville, comté de Labelle :—

On se rend à cette agence par chemin de fer et bateau à vapeur jusqu'à Papineauville ; et de là, par diligence jusqu'à Chéneville. Nombre de cantons : 6. Prix des terres : 30 centins l'acre. Le nombre d'acres de terre à vendre dans cette agence est de 124,375.

ADDINGTON.—En général terre sablonneuse et de culture facile. Sol accidenté. La moitié de ce canton est de terre arable et propre à la colonisation. Beaucoup de bois franc et pin d'excellente qualité.

GAGNON.—En grande partie propre à la culture. Le 1er rang surtout très avantageux. Les rangs 2, 3, 4, 5, 6 et 7 sont montagneux, mais excellents, en certains endroits, pour les fins de culture. Quantité considérable de pin marchand et d'autres bois. Chasse et pêche abondantes.

HARTWELL.—Un tiers de terrain convenable pour les besoins agricoles. Bois de différentes espèces ; cèdre, pruche, merisier, érable, bois blanc. Un peu de pin.

LESAGE.—Accidenté en général. Les parties centrales, les rangs 3, 4, 5, 6, 7 et 8 renferment de beaux et riches plateaux. Beaux bois mêlés ; érable, hêtre, merisier, orme, frêne, etc., sur les hauteurs. Dans les parties moins élevées, l'épinette, le cèdre, le merisier et le frêne. Presque plus de pin.

PRESTON.—Montagneux. Sol de qualité moyenne. Un peu meilleur dans les rangs 3, 4, 5 et 6. Riche en bois franc. Il y a une montagne couverte de chêne rouge dans la partie ouest. Pin et épinette de petites dimensions.

SUFFOLK.—Terre sablonneuse de bonne qualité. Bien boisé de bouleau jaune et noir, de pruche, d'érable, de hêtre, d'orme, de frêne, de cèdre, etc. Tout le pin marchand a été enlevé.

A. B. FILION, Grenville, comté d'Argenteuil :—

On communique avec cette agence par bateau à vapeur et la voie du Pacifique jusqu'à Grenville. Nombre de cantons : 16. Prix des terres : 30 centins l'acre. Il y a dans cette agence 92,812 acres de terres offertes en vente.

AMHERST.—Terrain très facile à défricher et donnant de bons rendements. Fort bien boisé en bois franc et mou : érable, merisier, pruche, cerisier. Cours d'eau et lacs poissonneux. Aussi excellent gibier.

PONSONBY.—Quoique raboteux et montagneux en plusieurs endroits, ce canton offre plusieurs belles étendues de terre argileuse bien appropriée aux fins agricoles, surtout dans les parties ouest des rangs 2, 3 et 4, et les parties nord-est du rang 5. Les différentes sortes de grains et végétaux croissent en abondance. Bois : érable, merisier, cèdre, pruche, bois blanc. Peu de pin. Pouvoirs d'eau.

ARUNDEL.—Très propre à l'agriculture d'une manière générale. Peu de pin. Autres bois : cèdre, épinette, pruche, etc.

GRENVILLE.—Généralement impropre à la culture. Bois franc domine. Peu de pin. Mines : fer, plombagine, mica ambré.

AUGMENTATION DE GRENVILLE.—Une partie est susceptible de culture. Bois très gros et d'excellente qualité. La pruche, l'épinette et le bois franc abondent.

HARRINGTON.—D'une manière générale peu propre à la culture. Montagneux et rocheux. Bois franc. Peu de pin. Mines de mica.

HARRINGTON GORE.—Comme le précédent.

MONTCALM.—Le terrain est onduleux. Le 7ème et le 8ème rangs renferment d'assez grandes étendues de bonne terre. Le 6ème rang est une montagne sans valeur. Bien boisé : merisier, érable, pruche, cèdre, bois blanc, cerisier. Les lacs fourmillent de truite et d'autres poissons. Chasse variée : caribous, chevreuils, castor, loutre, marte, etc.

WENTWORTH.—Nombreux lacs en cette région. Le terrain, en général, est de qualité assez médiocre. Par-ci par-là, quelques étendues de bonne terre. Bois : épinette et bois franc. Beau mica reconnu sur plusieurs points.

CLYDE.—Lopins de terre très avantageux en une foule d'endroits. Le long de la rivière Rouge, le terrain est plan et le sol de bonne qualité. Les rangs 4, 5 et 6 sont impropres à la culture. Un peu de pin. Cèdre, érable, pruche, merisier, épinette rouge. Plusieurs lacs poissonneux. Ce canton est à 5 milles de la station du chemin de fer.

JOLY.—Un chemin longe la rivière Rouge de chaque côté. Ce canton est entre-coupé par des montagnes et des lacs, et une grande partie est peu propre à la culture. Les bois sont l'épinette rouge et blanche, le merisier, le cèdre. La partie nord-est du canton est brûlée. Un puissant pouvoir d'eau. Ce canton (la Chute aux Iroquois ou Labelle) est le terminus actuel du chemin de fer.

LABELLE.—Situé à 7 milles du chemin de fer. Terrain bien arrosé et adapté en certains endroits à l'agriculture. Les rangs 7 et 8 sont composés en partie de lacs et montagnes. De bonnes terres dans les rangs 5, 6, 9, 10 et 11. Bien boisé en bois de valeur : érable, merisier, bois blanc, pruche, épinette. La partie sud-ouest est brûlée.

LA MINERVE.—Les rangs 9, 10, 11, 12 et 13 sont supérieurs aux autres pour les fins de colonisation. Les rangs 1, 2, 3, 4, sont coupés par des montagnes et impropres à la culture. Bien boisé, mais le pin a été exploité dans une assez large mesure. Lacs très poissonneux.

DE SALABERRY.—Accidenté, mais en grande partie propre à l'agriculture. Bois franc : érable, merisier, pruche, etc.

GRANDISON.—Terre de qualité supérieure et favorable dans la partie sud pour des établissements agricoles. La partie nord-est est montagneuse et impropre à la culture. Beaucoup de bois franc. Bons pouvoirs d'eau. La paroisse Saint-Jovite qui se trouve dans ce canton est reliée par le chemin de fer.

T. A. CHRISTIN, Saint-Ignace, comté d'Ottawa :—

Communications avec l'agence : Par voie de Saint-Jérôme, chemin de fer de Montréal à Labelle (Chute aux-Iroquois). Nombre de cantons : 15. Prix des terres : 30 cen-

tins l'acre. Les terres offertes en vente dan cette agence mesurent une étendue de 487,048 acres.

BOUTHILLIER.—Sol fertile sur les bords de la rivière du Lièvre. De différentes qualités en d'autres endroits. Bois franc. Un peu de pin. Cèdre, pruche, bois blanc, etc. Plu- urs lacs poissonneux.

BOYER.—Situé à l'ouest du Nominingue. Qualité du sol : très bonne. Bois fanc : érable, merisier, frêne, orme pin, etc. Terrain généralement onduleux. De très bonnes terres dans la vallée de la rivière Kiamika.

CAMPBELL.—De bonne qualité et tr's propre à la culture. De chaque côté de la rivière Kiamika s'étend une zone de terrain riche et plan. Bois mêlés : le merisier, l'érable, l'épinette, le cèdre, la pruche, y dominent. Peu de pin. Lacs poissonneux.

GRAVEL.—Situé sur le côté ouest de la rivière du Lièvre. Lots de surface un peu irrégulière dans le 1er rang, mais très propres à la culture, de même que dans le 2ième rang. Terrain avec un sous-sol de terre forte argileuse de première classe pour l'agriculture. Bois mélangés : l'érable, le merisier, le frêne et l'orme dominent. Aussi pruche, bois blanc et cèdre.

KIAMIKA.—Sol bon en général. Les lots situés de chaque côté de la rivière Kiamika sont de premier choix. Les rangs 2, 3, 4 et 5 sont montagneux et peu propres à la culture. Le bois dominant est le frêne, l'orme et l'érable. Aussi pin, cèdre, pruche, bois blanc, épinette blanche et rouge.

LORANGER.—Sol en général formé d'une bonne terre jaune, ordinairement sans roches. Magnifique vallée dans les 5ième, 6ième et 7ième rangs. Sol très riche en plusieurs endroits. Bois franc et superbes érablières. Le grand lac Nominingue et les lacs voisins offrent un site enchanteur aux touristes. Ce canton est le principal débouché pour les colons de la vallée des rivières Kiamika et du Lièvre.

MARCHAND.—A 15 milles du chemin de fer, avantageux pour l'agriculture. La meilleure partie se trouve entre la tête du Long Rapide et le coude de la rivière. La partie nord des rangs A et B, est peu colonisable. Le bois, érable, merisier, hêtre, frêne, pruche, est d'une belle venue. Plus de pin. Bons pouvoirs d'eau sur la rivière Macaza.

LYNCH.—Beaux terrains pour la colonisation. Situé sur les bords de la rivière Rouge. Une grande partie peut être facilement défrichée, le feu ayant détruit le bois.

LORANGER.—Sol en général formé d'une bonne terre jaune, ordinairement sans roches. Magnifique vallée dans les 5ième, 6ième et 7ième rangs. Sol très riche en plusieurs endroits. Bois franc et superbes érablières. Le grand lac Nominingue et les lacs voisins offrent un site enchanteur aux touristes. Ce canton est le principal débouché pour les colons de la vallée des rivières Kiamika et du Lièvre.

MARCHAND.—A 15 mille du chemin de fer, avantageux pour l'agriculture. La meilleure partie se trouve entre la tête du Long Rapide et le coude de la rivière. La partie nord des rangs A et B, est peu colonisable. Le bois, érable, merisier, hêtre, frêne, pruche, est d'une belle venue. Plus de pin. Bons pouvoirs d'eau sur la rivière Macaza.

MOUSSEAU.—Quoique rocheux, le sol est propre à la culture presque partout. Le bois y est partout d'une belle venue : épinette, érable, hêtre, merisier, pruche, frêne et du cèdre de qualité supérieure. Ce canton est riche en érablières. Nombreux pouvoirs d'eau pour des moulins.

NANTEL.—Un peu accidenté, mais avantageux presque partout, pour la colonisation. Les vallées du ruisseau Chaud et de la rivière Macaza comprennent de magnifiques terrains faciles à cultiver. Les lacs y sont poissonneux.

LES CONDITIONS DE LA VENTE.

La vente d'un lot s'effectue aux conditions suivantes.

L'acquéreur doit prendre possession de la terre qui lui est vendue dans les six mois qui suivent la date de la vente.

Il doit y résider et l'occuper, soit par lui-même, soit par d'autres pendant au moins deux ans à compter de la vente.

Dans le cours des quatre premières années, il est tenu de défricher et de mettre en culture au moins dix acres par cent acres de terre et construire une maison habitable de seize pieds sur vingt.

Il doit payer comptant un cinquième du prix d'achat et la balance en quatre versements égaux et annuels, portant intérêt au taux de six pour cent par année.

De plus, si le lot acquis se trouve situé dans une région actuellement sous licence de coupe de bois ou encore dans une région qui tombe sous le coup de l'acte des mines, le colon est tenu de se conformer aux dispositions de la loi qui régit les forêts, les mines et la pêche.

CENTRES DE COLONISATION SUR LA GATINEAU.

Pour le moment, les centres de colonisation les plus recherchés le long de la Gatineau sont les voisinages du Lac Ste. Marie, dans le canton Hincks, et ceux du Lac au Commissaire, dans le canton Blake.

Pour se rendre aux terres du premier endroit, il faut descendre à la station de Kazubazua, et, pour le Lac au Commissaire on s'arrête à Gracefield.

A Kazubazua, si l'on a besoin de guides bien renseignés, on peut s'adresser au Dr. St. Paul et à M. Charles Schnubb, garde-forestier.

Dans Blake, M. Ali, propriétaire de la scierie du Lac au Commissaire, se fera un plaisir de guider les colons et de les renseigner.

L'agent des terres de la Couronne pour ces deux régions importantes est M. le Dr. Syneck, résidant au village de Gracefield.

Le sol de ces régions est de première qualité et d'un défrichement facile. Il produit en abondance le blé et tous les autres grains, les légumes également. Les voies de communications sont excellentes.

Le colon trouve dans les nombreux chantiers du haut des rivières un marché avantageux pour ses produits—et au besoin, de l'emploi comme bûcheron durant l'hiver.

Il ne faut pas oublier que tous ces terrains font de très bons paturages.

CONDITIONS SPECIALES.

De transport accordées aux colons par la Cie du Chemin de fer de la Vallée de la Gatineau, à partir de la gare de Hull, P. Q. :

Passage.

		Aller.	Retour.
D'Ottawa à	Wakefield	$0.25	$0.50
"	Low	.35	.70
"	Kazubazua	.45	.90
"	Gracefield	.55	$1.10

D'Ottawa aux endroits ci-haut mentionnés, on alloue également aux colons le transport gratuit de 300 lbs. de bagage par adulte et 150 lbs. par enfant porteur d'un demi billet.

Transport des effets et des instruments aratoires, etc.

		Par char.
D'Ottawa à	Wakefield	$8.00
"	Low	9.00
"	Kazubazua	9.00
"	Gracefield	10.00

Pour moins d'un char.

D'Ottawa à	Wakefield	.05 du 100 lbs.
"	Low	.05½ "
"	Kazubazua	.05½ "
"	Gracefield	.06 "

Conditions des chars de fret pour les effets de colons.

Pour un char de fret au tarif ci-dessus on alloue 10 têtes de bétail, ou chevaux, moutons, cochons ; lingerie et articles de ménage ayant déjà servi ; bois de construction et bardeaux, le tout n'excédant pas 2,500 pieds ou l'équivalent ; au lieu de bois et bardeaux une maison portative ; quelques plantes et quelques animaux domestiques et un petit lot de volailles.

Lorsqu'il s'agit de moins d'un char, ne seront admis que les articles de ménage ayant déjà servi ; les wagons, voitures, instruments et outillage de ferme. Chaque article devra être bien étiqueté.

Les marchandises, tel que épiceries, provisions, ferronneries, etc., et aussi les instruments aratoires, les voitures, etc. ; tous ces articles, s'ils sont neufs, ne pouront être considérés comme effets de colons et on appliquera le tarif ordinaire.

Si l'on admet plus d'animaux qu'il en est alloué, on paiera pour le surplus le prix porté au tarif et le coût d'un char de cette nature ne devra pas excéder le prix régulier d'un char de bestiaux.

On accorde le passage gratuit dans ces chars à la personne qui a charge de prendre soin des animaux en route.

Il n'est pas permis non plus d'arrêter les chars dans le but d'en sortir des marchandises, etc., avant qu'ils soient rendus à destination.

Le poids d'un char d'effets de colons ne doit vas excéder 20,000 lbs.; s'il y a extra, on devra appliquer un tarif proportionnel à ce surplus.

Ces prix sont sujets à changer. Informez-vous.

Pour obtenir ces faveurs, il faut, établir qu'on est colon de bone foi et s'adresser avec une recommandation écrite de son curé, à Monsieur F. A. Gendron, Agent des Terres de la Couronne, à Hull, P. Q.

LE CAPITAL QU'IL FAUT APPORTER.

Pour s'établir sur une terre boisée, il faut au moins avoir quelques économies et de quoi vivre pour un an ou plus. A ceux qui sont sans le sou, on ne saurait leur conseiller de gagner la forêt, car c'est s'exposer à la misère. Inutile de compter uniquement sur les chantiers et la construction des routes publiques pour assurer la subsistance de la famille, on doit plutôt considérer ces travaux comme auxiliaires. Avec un capital de deux à trois cents piastres un colon laborieux peut être sûr de réussir.

Apportez avec vous votre matériel de ferme, tout votre bétail, imposez vous quelques sacrifices pour vous procurer au moins une vache à lait et une couple de porcs, qui assureront la vie de la famille dès la première année.

Qu'on se conforme à ces conseils et l'on n'aura pas à s'en répentir.

COMMENT COLONISER.

Le colon bien décidé à se créer un établissement ne doit rien négliger pour s'assurer le succès. Bien des fois, on a eu la douleur d'enrégistrer de tristes insuccès. Un mauvais conseil, le manque d'expérience peuvent tout gâter. Si l'on possède une certaine connaissance des travaux de défrichement, que l'on s'enfonce hardiment dans la forêt. Autrement, on doit s'adresser tout d'abord à des hommes compétents et désintéressés pour en obtenir tous les renseignements désirables sur la meilleure manière de se rendre au pays de colonisation, de choisir son lot, de le défricher et de le cultiver durant les premières années.

LE CHOIX D'UN LOT.

Le choix d'un lot ! Voilà la première chose à faire et la plus importante.Il y va de votre avenir, du bonheur de votre famille. Consultez vos goûts, vos aptitudes, le genre de culture que vous entendez adopter. Etudiez bien pour cela la nature du sol et les différentes ressources que vous pourrez en tirer. Gardez-vous bien de juger d'après les apparences, mais songez à l'avenir : où sera l'église, le chemin de fer, la beurrerie, l'école, le moulin ? quels développements industriels ou commerciaux pourra prendre plus tard votre localité? Ne choisissez pas seulement pour vous : pensez à vos enfants. Plus d'une fois on entend dire : " Mon père, mon grand-père avait pris d'abord la propriété d'un tel maintenant. Il s'est découragé, le défrichement était trop rude, et il l'a revendue pour un sac de fleur ou un cheval. Aujourd'hui, vous le voyez, c'est la plus belle propriété de la concession."

Sans pouvoir vous indiquer le lot que vous devez prendre, l'agent des terres de la région vous donnera toujours de très utiles indications générales. Règle générale, visitez vous-même minutieusement le terrain que vous voulez choisir ; visitez de plus la région qui l'entoure, et voyez s'il y a pour plus tard de quoi faire une bonne colonie. S'il vous est impossible d'entreprendre le voyage, faites choisir votre lot en indiquant sur la carte l'endroit qui vous conviendrait. La carte est fidèle, et les indications que vous y voyez sont extraites des rapports officiels des arpenteurs et des explorateurs.

QUAND ET COMMENT SE RENDRE.

Autant que possible, c'est le printemps, aux derniers chemins d'hiver, qu'il faut se rendre dans la forêt. Les transports coûteront moins cher, et vous serez certain d'être prêt pour les premiers travaux du printemps.

Plusieurs montent l'automne pour faire quelques défrichements et construire le chantier qui recevra la famille au printemps. Ces travaux préliminaires sont très utiles et d'un grand avantage pour le colon. Ils évitent à la famille les ennuis et les inconvénients du " campement provisoire."

COMMENT DEFRICHER.

Il est à propos de faire ici une distinction entre les terrains à bois franc et les terrains à bois mou. Voici ce qui est généralement pratique :

Pour l'abatis de bois franc d'abord :Voilà le colon en frais de tasser. Il choisit un endroit un peu élevé et il commence par y traîner avec ses boeufs sept à huit billes qu'il met les unes à côté des autres. Ensuite, au moyen de leviers, il met une autre rangée de billes sur la première, et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'une seule bille vienne faire comme le faite du tas. Le nombre par acre dépend, bien entendu, de l'épaisseur de la forêt : 6 ou 7 tas sont la moyenne. Une fois le bois tassé, on y met le feu. Le bois franc brûle en tout temps ; il n'est pas nécessaire d'attendre qu'il sèche. Et souvent c'est en plein hiver, au milieu des neiges, qu'on le fait ainsi brûler.

Le printemps, on passe la herse entre les souches et la terre est ensemencée pour une première fois.

Pour les terrains de bois mou : On rase près du sol tous les arbres qui ont moins de 6 pouces à la souche, sans sarcler les arbustes. On abat les arbres, on les coupe par billes de longueur convenable, et on coupe toutes les branches et les têtes des arbres. Tout est laissé étendu sur le sol pour sécher. C'est ce qu'on appelle, en terme de colon, faire de l'abatis plat. Dès que l'abatis est suffisamment sec, on y met le feu. Quand le feu a passé, on tasse les billes qui peuvent rester et on y met encore le feu.

Ce défrichement, peut coûter, en moyenne, $10 par arpent pour le bois franc, et $12 pour le bois mou.

Quand la terre neuve est ainsi préparée, on l'ensemence, et généralement avec la semence de grain, on sème de la graine de mil, et une fois la récolte enlevée, on laisse la terre en prairie et ensuite en pacage jusqu'à ce que les souches soient assez pourries pour permettre de les enlever facilement et de faire un premier labour. On peut aussi semer au printemps des patates, du blé d'inde, des fèves, des navets, et à l'automne semer de la graine de foin, là où ces légumes ont été récoltés.

Il est bon d'observer, en terminant, que la destruction par le feu de tout le bois qui se trouve sur le lot à défricher ne s'opère plus d'une manière aussi complète, aussi générale qu'autrefois. Depuis que la colonisation se fait " en chemins de fer," des quantités énormes de bois de corde sont exportées vers les villes et les vieilles paroisses de la province. L'heureux colon qui possède un lot dans les régions traversées par des voies ferrées, ou dans un circuit de quelques milles, peut retirer jusqu'à $30 et $40 par arpent de la vente de son bois de chauffage.

Et, au point de vue de la fertilité du sol, le colon y gagne aussi. Car, trop souvent, en faisant brûler sur place tout le bois abattu pour les fins de défrichement suivant l'ancienne méthode, le feu ne consume pas seulement le bois nuisible à la végétation des grains et des fourrages, mais encore l'"humus," c'est-à-dire la partie la plus riche, la plus précieuse du sol. La récolte du bois ne dispense pas entièrement, il est vrai, de faire passer au feu, mais ce feu mitigé, qui n'a pour aliment que des branches et des feuilles jonchant la terre, suffit, par les cendres qu'il laisse, à neutraliser l'excès d'acidité du sol vierge sans trop le détruire comme il arrive par l'ancien procédé.

CONDITIONS DE SUCCES.

1. Un colon doit être sobre et jouir d'un bon caractère.

La respectabilité est une des premières et la plus importante des conditions requises pour devenir colon. Il est à désirer qu'il n'y ait que des hommes choisis qui s'établissent dans ces nouveaux cantons : que cette vérité soit bien comprise de tous ceux qui font de la propagande en faveur de la colonisation.

---

2. Il doit avoir une bonne santé, de l'énergie et de l'amour du travail.

Le colon, comme tous ceux qui veulent réussir dans n'importe quelle profession, doit se vouer, surtout dans les premières années, à un travail assidu, à l'isolement, et s'attendre à des revers passagers qui mettront peut-être son courage à l'épreuve. Là, comme partout ailleurs, la fortune est due à l'homme d'initiative, à l'homme persévérant.

---

3. Il lui faut faire le choix d'un lot avantageux.

Nous n'avons pas besoin de revenir là-dessus.

---

4. Le colon, s'il se livre à une entreprise quelconque pour la première fois, doit demander conseil.

A moins qu'il ne cherche à chaque occasion les avis d'hommes pratiques, son inexpérience lui fera commettre des fautes, et, quand les moyens sont limités, la moindre bévue est souvent fatale.

QUI DOIT S'ETABLIR SUR LES TERRES BOISEES.

1° C'est le petit cultivateur qui ne possède qu'une terre de peu d'étendue ou de médiocre qualité, comme on en voit tant dans nos vieilles paroisses. Une pareille terre, quels que soient le travail et la dépense qu'on y mette, ne peut donner que des récoltes médiocres ; celui qui la cultive vivra toujours misérablement. Mais pourquoi s'obstine-t-il à la cultiver ? S'il avait un méchant cheval, il se hâterait de s'en défaire pour s'en procurer un meilleur : qu'il fasse de même pour sa chétive terre. Qu'il la vende, qu'il s'en débarrasse au plus tôt aux meilleures conditions qu'il pourra trouver ; avec l'argent qu'il en retirera, il lui sera facile de s'établir plus avantageusement sur des terres nouvelles. Là, il pourra choisir le meilleur terrain au prix de 30 centins de l'acre, payable en cinq ans. Quelques mois de travail lui suffiront pour faire une éclaircie de quelques arpents qui pourront être ensemencés au printemps et se couvriront à l'automne de légumes ou de grain de la plus belle venue. La récolte ira toujours grossissant d'année en année à mesure que les défrichements s'étendront ; le colon y trouvera plus que sa nourriture et celle de ses bestiaux.

Le chauffage ne lui coûtera que la peine de bûcher son bois. Comme il y a moins de luxe dans ces cantons nouveaux, les filles se contenteront de robes plus modestes et de chapeaux moins fleuris. De leur côté, les garçons trouveront dans le voisinage un établissement aussi facile qu'avantageux. Voilà donc l'aisance arrivée au foyer de ce colon qui ne l'aurait jamais connue s'il était demeuré sur sa première terre. C'est bien le cas de dire que tous nos petits cultivateurs des vieilles paroisses se feraient colons s'ils connaissaient la bonne fortune qui les attend dans les terres nouvelles.

2° C'est le travailleur pauvre, c'est le journalier des villes, des campagnes et des centres Canadiens des Etats-Unis, qui n'a pour vivre lui-même et nourrir sa famille que son

labeur quotidien. Il est dur d'être ainsi enchaîné à une tâche ingrate sans aucun espoir d'améliorer sa position ; car il n'y a point d'avenir pour le pauvre journalier. Son travail suffit à peine aux besoins de chaque jour et ne permet point de faire des économies qui seraient un refuge contre les jours mauvais. Aussi, s'il survient un accident, une maladie ou un manque d'ouvrage, voilà le besoin, la gêne, la misère qui s'installe au foyer de la famille. Et même en supposant que l'ouvrage ne manque jamais, que la santé dure toujours, le travailleur est-il à l'abri du malheur ? Non ; it faut compter encore avec l'âge qui diminue les forces, enlève la vigueur, rend le travail impossible et ne laisse au vieillard pour subsister que la charité publique ou l'assistance de ses enfants. Triste condition que celle-là ! mais grâce à Dieu, il est possible de l'éviter en allant, avant l'âge avancé, se tailler un domaine dans nos centres de colonisation.

3° C'est le cultivateur père de famille qui n'a pas les moyens d'établir ses fils autour de lui. Dans les vieilles paroisses, les terres à vendre sans être rares sont le plus souvent assez difficiles à acquérir à cause du prix élevé qu'on en demande. Pour y prétendre, il faut des fonds, et ces fonds sont lents à venir dans la bourse d'un cultivateur qui ne possède pour vivre et élever sa famille que les produits ordinaires de sa ferme. En attendant, les garçons grandissent. Le père s'efforce de les retenir près de lui en les intéressant autant que possible aux travaux de la ferme. Pour les attacher davantage, il ne leur refuse, par malheur, ni les beaux habits, ni les beaux chevaux, ni les belles voitures ; il ne recule devant aucune dépense et ne craint pas même de s'endetter pour procurer à son fils tout ce qui peut lui faire plaisir. Et cependant, le jeune homme s'ennuie ou feint s'ennuyer au foyer domestique. Les exigences vont toujours croissant, et il arrive un temps où elles deviennent telles que le père ne peut plus y satisfaire. Il doit se résigner alors à voir son fils partir pour les Etats-Unis ; ou bien, il aura recours à un moyen extrême, il abandonnera sa terre à son fils moyennant une rente annuelle. Malheureuse rente, qui deviendra trop souvent une pomme de discorde et achèvera de détruire le bonheur domestique ! Le père sera exigeant ; le fils sera peu exact à payer. Le père sera mécontent ; le fils le sera d'avantage et avec plus de raison peut-être ; car cette rente qu'il a acceptée mange le plus clair de son revenu et le condamne à végéter pendant de longues années. De part et d'autre on regrette le malheureux contrat ; mais pourquoi le père ne vendait-il pas sa propriété ? Avec le prix qu'il en eût retiré, il pouvait s'établir et établir ses fils sur des terres nouvelles qui en quelques années leur auraient procuré à tous l'aisance sinon la fortune.

4° C'est le fils du cultivateur qui ne peut s'établir avec avantage près de ses parents. Il est obligé de s'éloigner ; pourquoi irait-il aux Etats-Unis consumer sa jeunesse à

chercher une fortune qui le fuira toujours ? S'il a du courage au coeur et de la force dans les bras, qu'il prenne la hache et s'enfonce dans la forêt sur ces belles terres qui n'attendent que le défrichement pour se couvrir de riches moissons. C'est dans les terres nouvelles que se trouve la vraie Californie pour nos jeunes Canadiens : chaque lot y renferme un trésor pour celui qui sait le découvrir. La journée d'un colon vaut en moyenne de deux à trois dollars, si l'on calcule le prix du travail en lui-même et la valeur qu'il donne au sol. Une première année de défrichement rapporte donc de $200 à $400, et c'est là un capital qui ne fait que grossir, comme les intérêts, avec le travail et les récoltes des années suivantes. Une année de séjour aux Etats-Unis donnera-t-elle jamais un capital aussi considérable ? Et quelle différence entre le sort du colon et celui de l'ouvrier des manufactures ! Le colon travaille pour lui et chez lui ; il ne dépend que de lui-même, de sa volonté, de son courage. Il n'a pas à subir la volonté ou les caprices d'un maître dur et exigeant ; il n'est pas l'esclave d'une machine qui peut le broyer ou le mutiler au moindre accident ; il n'a pas à respirer l'air corrompu des mines ; il n'est pas exposé à manquer d'ouvrage et à consumer en quelques jours le peu d'épargnes qu'il aurait pu faire en plusieurs mois. En un mot, le travail du colon est moins pénible, moins assujétissant, moins dangereux et il est plus avantageux, plus rémunérateur que celui des manufactures. Et quelle perspective pour l'avenir ! Le colon voit devant lui, au bout de quelques années, l'aisance, la liberté sinon la fortune. Avec un travail plus pénible l'ouvrier ne peut se promettre qu'il aura réalisé assez d'épargnes pour être à l'abri du besoin, heureux encore s'il garde assez de santé et de force pour continuer le dur labeur qu'il s'est imposé ! Que nos jeunes Canadiens méditent ces vérités et qu'ils assurent leur avenir, pendant qu'il en est temps encore, sur nos terres colonisables.

PRINCIPALES COLONIES

DU

Comté d'Ottawa

Baskatong,
Maniwaki,
Le Lac du Commissaire,
Le Lac Ste-Marie, etc.

Le Rapide de l'Orignal,
Le Lac des Isles,
St-Gérard de Montarville,
Le Lac aux Ecorces, etc.

Ste-Véronique de Turgeon,
Le Lac Nominingue,
L'Ascension,
L'Annonciation, etc.

La Vallée de la Macaza,
Le Lac Chaud,
Labelle,
Canton La Minerve,
La Petite Nation, etc.

☞ Pour renseignements, cartes, etc., s'adresser à

L. E. CARUFEL,
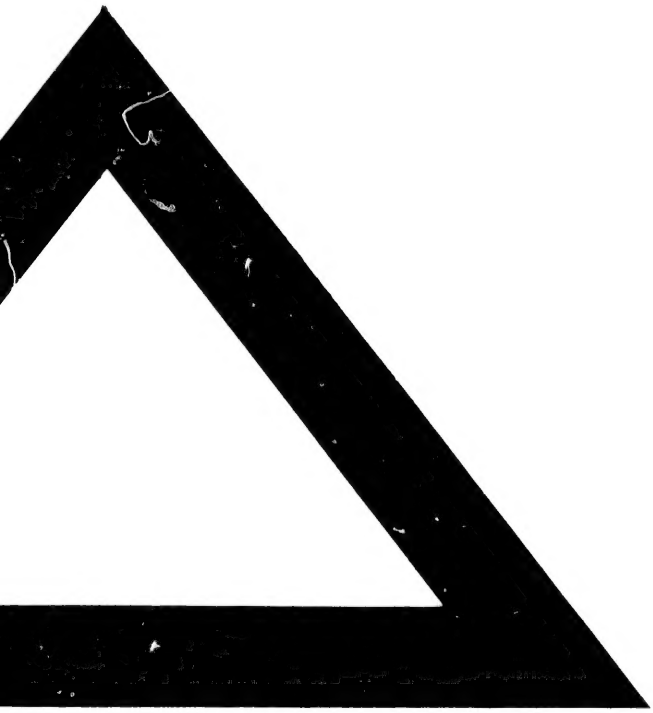
1546, rue Notre-Dame, Montréal.